Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_56-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/56 – Amortissements Assainissement 2026

Suite à la mise en place du débit mètre et de la clôture des lagunes en 2024 et 2025, il convient de mettre à jour les amortissements sur le budget assainissement, pour lequel l'amortissement est obligatoire.
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations suivantes :

compte	n° inventaire	désignation du bien	catégorie d'inventaire	date acquisition	durée amort.	valeur brute
2158	BAT.2024.2 ASS	Débit mètres	Amortissements individualisable linéaire 50 ans	06/08/2024	5	10203,16€
2158	BAT.2024.4 ASS	Clôture lagunes	Amortissement individualisable linéaire 50 ans	24/10/2024	10	26400€

Monsieur Le Maire propose une durée d'amortissement de 10 ans pour la clôture des lagunes et 5 ans pour le débit mètre.
A compter de 2026, le montant total des amortissements s'élèvera à 16 338€, sans prorata temporis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **FIXE** la durée de l'amortissement de la clôture des lagunes à 10 ans et du débit mètres à 5 ans, soit un total d'amortissement pour 2026 de 16 338 €.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNE (ILLE ET VILAINE)

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie